

EN PRISON

1. — L'UNIVERS EN CAPTIVITE

1940. — Il y a deux millions d'hommes de moins en France. Ils sont quelque part : dans cette captivité des Oflags et des Stalags.

1943. — Il y a maintenant douze millions d'hommes et de femmes en captivités diverses dans les divers pays d'Europe.

1964. — Cette épidémie de la captivité n'aurait fait que contaminer de plus en plus l'univers entier si, en 1943-45 il n'avait surgi des soldats, pas des objecteurs de conscience, non, des vrais soldats qui s'étaient battus pour nous délivrer de ce bacille.

A ceux qui s'indignent — et j'en suis — de certaines captivités actuelles, je propose de prendre un peu de recul et de nous souvenir, d'abord ensemble, de ce à quoi nous avons échappé. Sans les combattants de 44, depuis les Alliés jusqu'à l'armée d'Italie composée à 90 % d'Algériens, nous serions aujourd'hui dans un univers concentrationnaire. Ne l'oublions pas.

2. — L'AMNISTIE N'EST PAS A SENS UNIQUE

A tous ceux qui écartent ce mot comme un terme « gênant », l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques vient de répondre avec éclat en plaçant ce mot d'amnistie sur le tapis de l'actualité. Et elle ne le dépose pas sur un coin obscur de ce tapis. Elle réclame une « large » amnistie. Et elle en dessine le relief : « Un acte de solidarité et de réconciliation nationale. »

Le Parlement n'a pas osé aborder la question. L'Eglise de France la pose, cette question.

Imaginez que l'Eglise d'Espagne ou celle de Pologne ou celle de Cuba pose avec autant d'éclat une question pareille : tous les journaux français, en titres énormes, ameuteraient l'opinion : « A Cuba (ou en Espagne), que va répondre le gouvernement à l'Eglise ? »

En France, nous sommes plus discrets...

Cette discrétion, qui sait compter les jours, ne nous empêche pas de faire notre propre examen de conscience.

Car l'amnistie n'est pas seulement une question juridique posée aux pouvoirs publics. Elle est aussi une question morale posée au public tout court.

Vous êtes Breton ou Bourguignon. Vous êtes attaché à votre ferme, à votre clientèle et à vos tombes autour de votre église. Il vous faut tout quitter en quarante-huit heures et traverser la mer, malgré vous, parce qu'au-delà de la mer vos compatriotes ont voté : Oui pour votre transfert. Vous acceptez civiquement cette sentence implacable, mais vous attendez qu'à l'arrivée au port, ces millions de « oui », responsables de votre dépouillement et de votre déracinement, se présentent avec leurs millions de bras et de cœurs...

Avons-nous été ces cœurs ? Avons-nous été ces bras ? N'avons-nous pas à nous faire pardonner, à nous faire amnistier pour ce que nous n'avons pas fait vis-à-vis de 850.000 de nos frères...

3. — IL Y A LES BARREAUX

Oui, c'est vrai. On construit de futures prisons-modèles, confortables. Mais au cœur de ce Paris aux monuments illuminés, la prison pas-modèle de la Santé, pour 900 places, empile 3.500 détenus, parfois 8 par cellule, en avril de l'an de grâce 1964. Et on aura beau faire des conférences sur les progrès de la prison, il restera qu'elle est un châtiment et que la privation de liberté est une sanction pour le captif et une peine pour toute la famille.

4. — IL N'Y A PAS QUE LES BARREAUX

La prison, dans une ville de sous-préfecture, c'est, dans le quartier proche du tribunal, cette muraille aveugle garnie de barreaux solides. Je suis passé cent fois devant cette maison pas comme les autres, et presque chaque fois, j'ai fraternellement pensé à ces pauvres diables qui, pour une rixe après boire, une traite sans provision ou je ne sais quelle récidive, restaient derrière ce mur cinq ans ou dix ans. Les pauvres !

Et hier soir, j'ai découvert que ces pauvres n'étaient pas les plus malheureux.

Ma voisine fait chaque jour deux heures supplémentaires. Puis elle rentre chercher l'enfant en pension chez la buraliste. Dix heures d'usine pour une mère de famille de 22 ans, c'est dur. Et l'autre soir, je n'ai pu m'empêcher de compatir. Et je reçus la réponse en pleine figure : « Si l'économise, c'est pour les frais du divorce. » La buraliste se chargea des précisions : le mari vient d'attraper trois ans.

Derrière les murailles aveugles de sa prison, il est logé, nourri, chauffé. Il se ronge de souci pour sa femme qui n'est ni logée, ni nourrie, ni chauffée. Ses enfants non plus. Plus de salaire (1) pendant trois ans. La femme au foyer ? Elle y restait, exacte. Elle ne s'attendait pas à cette histoire de jeu, de détournements. Il est condamné à trois ans de prison. Elle est condamnée à trois ans de solitude. Avec ses quatre enfants sur les bras. Avec toute la rue qui la regarde de travers. Et de l'école, l'ainé revient en pleurant, car toute la classe sait où il est, son père. Trois ans sans salaire, avec le gaz, le pain, le charbon. Et l'avocat à payer. Et les traites implacables de ce qui reste à payer pour les quatre pièces. Elle doit travailler ou trouver autrement. Elle sait trop bien quoi trouver et qui trouver...

La femme du prisonnier est plus pitoyable que lui.

Si j'avais à faire un sermon en chaire dans une paroisse sur les prisons, je ne dirais pas un mot de la prison. Mais aux paroissiens, je parlerais des familles des prisonniers qui sont leur prochain le plus proche et le plus oublié...

5. — CELA ME CONCERNE

Celui-ci est jugé et condamné. Mais il ne vivait pas sur une île déserte. Et il était, comme nous tous, influençable. Et il a été, comme nous tous, influencé. Et moi, de quelle influence ai-je pesé sur lui ? Car, pendant que les psychanalystes diluent les responsabilités dans l'eau sirupeuse des complexes, la liturgie énergique de l'Eglise Romaine, après avoir contraint chacun à dire trois fois « mea culpa », fait ajouter « et vobis fratres », c'est-à-dire expressément : « Je m'accuse non seulement devant Dieu, mais devant vous tous, mes frères. » Car le péché de chacun — si distingué soit-il — est contagieux. Et j'ai ma part d'influence, donc de responsabilité à l'instar où celui-ci tombe, et son entrée en prison, cela me concerne aussi. Est-ce que j'y pense en lisant la gazette des tribunaux ?

Il entre en prison, et après il en sort : pendant cinq ans, l'assistante sociale et le visiteur ont rééduqué la volonté de ce prisonnier ; l'aumônier ou le pasteur ont tout fait pour lui redonner du courage. La porte de la prison s'ouvre enfin. Mais si les portes de l'usine et de l'atelier et du bureau se ferment dès que l'on apprend d'où il sort, cet homme redevient une loque en trois mois. Dans six mois, il y aura un récidiviste de plus devant le tribunal. Et les responsables, où sont-ils ?

La prison, cela me concerne, et avant, et après.

6. — TANT QU'ON N'A PAS TOUT VU...

J'ai été, de 1940 à 1944, aumônier de l'armée française prisonnière. En 1944, la République Française m'a confié l'aumônerie des 800.000 soldats et officiers allemands prisonniers à leur tour.

L'Aumônerie des Prisons a débuté au service de ceux qui étaient à Fresnes en 1942. Et puis de ceux qui y étaient en 1945 : ce n'étaient pas les mêmes.

En 1960, des aumôniers de prisons avaient des paroissiens en majorité musulmans...

Après avoir été en 1949 aumônier d'un Maréchal de France prisonnier, je me retrouve en 1964 aumônier de tant d'officiers captifs que j'ai connus et estimés au Tonkin ou en Kabylie. Et, en 1970, je ne sais absolument pas qui j'irai visiter en prison... Ou bien j'y serai moi-même enfermé, attendant une visite : chacun son tour...

« Tant qu'on n'a pas vu tout et le contraire de tout, on n'a pas vécu », disait Talleyrand. J'ai l'impression de commencer à « vivre » et ces expériences alternées me permettent d'écrire, sans demander la permission à quiconque : « Il faut aimer les prisonniers ».

Jean RODHAIN,

Prêtre
Aumônier Général des prisons.

(1) Une disposition récente rétablit les allocations famille liées à la femme du prisonnier.

CAMPAGNE FAIM DANS LE MONDE

MICRO-RÉALISATIONS

Dans notre dernier numéro, nous avons proposé à nos lecteurs LA MICRO N° 4.853

Il s'agissait de créer une plantation collective à MOUILA (Gabon).

Comme d'habitude, elle a été largement couverte.

MERCI

MICRO N° 2.438

Référence :
HAUTE-VOLTA.

Responsable local :
Secours Catholique du OUAGADOUGOU.

Lieu :
BOULBI.

Objet :
Centre de formation agricole.

Définition des besoins :
Parmi les jeunes qui ont fui leur village de brousse pour chercher à Ouagadougou le moyen de vivre, nombreux sont les délinquants et les délinquants. Pour eux, en novembre 1958, un Centre de rééducation a été ouvert à 15 km de la ville. Là, ils reçoivent, sous la direction d'un frère coadjuteur, des missions, avec un enseignement général de base, une formation agricole adaptée qui doit leur permettre, au bout de deux ou trois ans, de choisir le travail de la terre et d'en vivre. Il faut procurer au Centre de Boulbi un complément d'équipement et prendre en charge un moniteur européen et un animateur africain.

Nature de l'aide souhaitée :
Construction du centre :
— 2° dortoir, salle de travaux pratiques et magasin.

Justification :
Un peu d'équipement a été fourni au Centre par les micro-réalisations (ânes, charrues). Les jeunes ont déjà construit quelques cases sur un terrain offert par l'Etat et ils ont défriché 12 hectares pour y cultiver le riz et le mil. Ils construiront un Centre en dur autour d'une cour à la manière du pays (infirmerie, magasin, 5 dortoirs transformés le jour en salles de classe et de travaux pratiques, les nattes et les couvertures étant rangées chaque matin). Un pavillon atelier y sera joint. Deux puits seront busés par les jeunes qui entreprendront de nouvelles cultures sur un terrain traversé par un marigot (construction de six digues) et réaliseront un poulailler modèle. L'animateur africain a déjà montré son intérêt pour le Centre de Boulbi en y apportant bénévolement son concours.

Coût approximatif :
4.100 F.

REALISATION :
proposée aux lecteurs de « Messager », N° 140.

Envoyer participation à C.C.P. 5.620-09, Paris avec mention Micro N° 2.438.

AU CONCILE

Mgr Radenac, du Siège social du Secours Catholique, a participé comme expert aux travaux de la Commission des Sacraments, réunie à Rome, du 2 au 6 mars.

Mgr Rodhain a participé comme expert aux travaux du schéma X, « Apostolat des Laïcs » et du Schéma XVIII « Présence de l'Eglise au Monde moderne », du 7 au 14 mars.

Caritas Internationalis

Le Comité exécutif international s'est réuni à Innsbruck, le 18 mars dernier. S. E. le Cardinal Silva Henriquez, retenu au Chili, avait délégué la présidence à M. Jacques de Bourbon Busset.

La Commission du Programme était représentée par Mgr Rodhain.

LA VIE AU 106, RUE DU BAC

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, réuni le 1er avril 1964 sous la présidence de M. de Bourbon Busset, a homologué la nomination de :

M. Henri ARNAUD, comme président de MARSEILLE.

— Le dimanche 3 avril l'autel de la chapelle du Secours Catholique, dédié à saint Laurent diacre, a été solennellement consacré par Mgr Rodhain, assisté de Mgr Radenac et de M. le Chanoine Simon, Cérémoniaire de l'Archidiocèse.

— S. E. le Cardinal Feltrin a présidé le 6 avril la réunion des Œuvres Charitables qui depuis dix ans collaborent à la Cité-Secours : Hôtesse de la Charité, Louise de Marillac, Saint-Vincent-de-Paul, Religieuses Hospitalières, Tiers Ordre de Saint-François, Action Catholique Générale Féminine et Conférence Laënnec.

Le Secrétaire général du Secours Catholique négligeant le bilan du passé a surtout décrit les tâches nouvelles qu'un plan d'aménagement des activités charitables réclamerait pour l'ensemble des misères parisiennes.

S. E. l'Archevêque de Paris a félicité les Œuvres Charitables pour cette singulière ponctualité à assurer exactement chaque soir à la Cité-Secours, rue de la Comète, le service des Pauvres.

Un deuil

M. Coubé, ouvrier de la première heure du Secours Catholique et de la Cité de Lourdes.

Cherchez-vous une maison de vacances où vous trouverez un milieu cultivé, amical, chrétien, dans un très beau site, à 500 m d'alt., au milieu d'un grand parc et à 1 h 30 de Lourdes? Ecrivez à Mademoiselle SILVE à Saint-Tour, par Seyne (Basses-Alpes)

Restez JEUNES
Faites disparaître rapidement
CHEVEUX BLANCS
ou GRIS
SANS TEINTURE et SANS DANGER
Formule Scientifique - Produit sérieux
vendu par votre pharmacien - Flacon d'essai adressé gratuitement et sans frais par Lab. de la LOTION FABRE, 150, rue de Rivoli, PARIS.

COUACH
moteurs 100 % marins - ARCACHON

RIVOIRE & CARRET
PATES ALIMENTAIRES
FLORALINE

Ne fumez plus !

« Ce geste innocent (fumer) peut vous tuer. »

« 88 % des cardiaques le sont à cause de l'abus du tabac. »

« 9 fois sur 10 vos nerfs flanchent à cause du tabac. »

Autant de communiqués parus dans la presse, tous signés du Mouvement d'Entrée SAINTE SANS TABAC, dont le responsable m'avait promis sa visite.

— Cher Monsieur, je suis enchanté de parler à celui que l'on nomme « L'homme qui coûte le plus cher à la Régie des Tabacs ».

Mon interlocuteur partit d'un bon rire :

— Effectivement, pensez que je déshabitué chaque année plus de 20.000 Français du tabac. Parcourez les journaux et les revues de ces derniers mois, vous serez convaincu — les titres sont souvent sensationnels — que le fait de fumer quotidiennement son paquet de cigarettes équivaut souvent à une mort prématurée de dix ans.

— En effet, j'ai lu cette statistique émanant de la John Hopkins University, affirmant que, sur 6.000 cas étudiés, il ressort que la vie d'un fumeur léger est en moyenne de 61,5 années ; celle d'un gros fumeur — un paquet par jour — 57,5 années ; tandis que le non-fumeur absolu a toutes les chances de vivre 67,5 années. Cela m'avait frappé, mais on l'oublie si vite !

— Vous ne l'oublieriez plus si vous consultiez les 45.000 jugements résultant d'enquêtes, témoignages du monde médical, observations scientifiques, etc. J'ai cette documentation dans ma voiture... elle est capable, croyez-le, de convaincre n'importe quel Français, que 90 % des cancers du poulmon sont observés sur de gros fumeurs, pour ne parler que de ce danger.

— Et comment êtes-vous arrivé à concevoir cette nouvelle méthode ?

— Nous avons étudié tous les procédés connus pour déshabitué du tabac, et sommes arrivés à la conclusion suivante : pour déshabitué totalement un intoxiqué du tabac, il ne faut pas recourir à un moyen, mais au maximum de moyens possibles. Il est inutile de demander au fumeur de renoncer à sa passion par sa seule volonté ! Généralement l'habitude du tabac est enracinée tellement profondément qu'il faudrait une véritable volonté de fer pour arriver à un résultat. En procédant de la sorte, l'effort de volonté est constant et trop grand, il en résulterait une frustration et l'habitude reprendrait bien vite le dessus.

— Nos chercheurs se sont donc efforcés de créer un traitement complexe comportant une double cure de désintoxication s'attaquant, l'une à la manie de fumer, l'autre à l'envie même de fumer.

— Et vous, êtes-vous satisfait des résultats ?

— Nous enregistrons un pourcentage d'échecs si minime que notre Mouvement garantit le remboursement à n'importe quel échoué après avoir suivi exactement notre traitement selon nos conseils personnels.

— Donc, si je comprends bien, avec la première cure française d'Assistance aux Fumeurs, il n'y a pas de lutte à soutenir ; il suffit simplement de décider de ne plus fumer ?

— Oui. Une fois la décision prise, la méthode fait le reste, et au bout de quinze jours à trois semaines, le tabac ne vous dit réellement plus rien du tout. Voici une brochure que j'ai éditée : lisez-la et dites bien à vos amis que je suis prêt à la leur envoyer gratuitement. Il suffit qu'ils la demandent au Mouvement National d'Entrée SAINTE SANS TABAC (Dpt 637), 14, rue Pierre-Curie, à IVRY (Seine).

J.C. MURIVAL.



il est "BISCUITÉ" *
le savez-vous ?

Vous connaissez les vertus nutritives de BANANIA qui sont dues à la richesse de ses composants naturels. Mais ceux-ci ne sont pas simplement mélangés pour constituer le petit déjeuner BANANIA. Toute une technique, scientifiquement mise au point, préside à la préparation du produit.

* Les céréales de céréales, notamment, sont spécialement traitées. Un véritable biscuit est fabriqué, puis soigneusement pulvérisé. En même temps, une double opération est effectuée : moutage et distillation. La "farine de biscuit" ainsi obtenue est légère et digestible tout en conservant la richesse nutritive de ses céréales. Elle est ensuite incorporée aux autres composants : cacao dégraissé des 2/3, sucre, crème de banane, phosphates.

BANANIA présente donc les multiples avantages suivants :

- Il est nourrissant sous un faible volume.
 - Il est facilement assimilable par tous les organismes car il n'impose aucun effort au foie ni à l'estomac.
 - Sa préparation avec le lait peut être interrompue, une nouvelle cuisson n'étant pas nécessaire (grâce au biscuitage).
- En outre BANANIA est bon marché :
- A l'achat : un boîtes de 250 gr. et encore plus en boîtes "tote"
 - A l'emploi : il en faut nettement moins, étant donné sa composition.

Boîte seule que BANANIA fabrique et vend à la part 50 % des Petits Déjeuners

BANANIA

ALIMENT DIETETIQUE

LE PETIT DEJEUNER ET LE DODIER DE TOUTE LA FAMILLE ?

Nota : Il ne sera envoyé qu'une seule boîte par famille.

BOITE GRATUITE

Envoyez-nous vos nom et adresse avec ce bon et 3 timbres de lettre pour frais divers, vous recevrez sans aucun délai un échantillon, mais une boîte commerciale de 250 g. qui vous permettra de préparer 12 délicieuses grandes tasses de BANANIA MSC3 BANANIA COURBEVOIE (Seine)

LE PARI DES SAINTS INNOCENTS



Massacrés par Hérode, et par erreur, cette petite troupe innocente fut difficile à cacher : les Limbes étaient au complet. Depuis Abel et depuis Abraham, cette salle d'attente biblique, vaste comme

l'Ancien Testament, n'avait cessé de se remplir. De la vallée de Josaphat, tout ce qui ne tombait pas aux Enfers venait stationner là en attendant le grand jour du Rédempteur.

Toutes les bonnes places étaient déjà prises. Toutes les tribus d'Israël étaient au complet avec, évidemment, celle de Lévi au premier rang.

Les enfants étaient généralement confiés à ce bon Noé qui les charmait inlassablement avec les histoires cocasses de son Arche et de ses bêtes. Mais même Noé était au complet.

Alors l'Archange conduisit les Saints Innocents, en rangs par deux, bien sagement, vers le porche du grand escalier et il installa cette troupe enfantine sur le rebord de la balustrade : « D'ici, vous verrez ce que personne n'a jamais vu : l'arrivée du Rédempteur. Celui qui est annoncé par les prophètes et dont les psaumes (vous les entendrez chanter ce soir, mes enfants) parlent sans cesse. Le Christ Jésus va arriver glorieux. Il vous conduira tous aux Cieux. — Quand ? — Mais dans un instant, trente-trois ans à peine, cela passe très vite ici. »

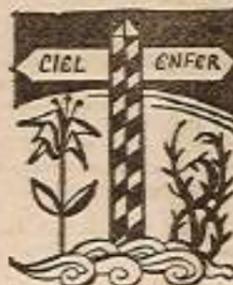
L'inconvénient de la balustrade, haut perchée, provenait de son indiscutable isolement. Dans le grouillement des Moabites et des Amalécites, les autres enfants se faufilaient et jouaient avec les phylactères ou découpaient, en cachette, les franges dorées aux manteaux des Sulamites. Pour les Saints Innocents, sur leur haute balustrade, pas question de descendre dans la foule au risque de perdre cette place privilégiée. Privilégiée, parce que l'avantage de cette balustrade, haut perchée, c'était une imprenable vue plongeante sur le monde d'en-bas. Les Saints Innocents non seulement seraient au premier rang pour apercevoir le Rédempteur arrivant, mais déjà, une vaste lucarne leur donnait, à pic au-dessus de l'escalier royal, une vue directe sur la mappemonde. Et sur ce globe, ce qui les intéressait c'était « chez eux ». Tout autour de Bethléem, ils avaient observé leurs familles en deuil, et puis les pelotons d'exécution regagnant leur caserne de la Tour Antonia. Et puis cette étoile, ces mages, et tant d'événements dans ce coin de terre à eux.

L'Archange avait raison : trente-trois ans, cela file comme un clin d'œil quand on n'a pas de sablier et qu'avec des yeux d'enfant on admire la tempête sur Tibériade agitée et Lazare faisant un voyage express aux Limbes pour redescendre aussitôt, sans même avoir le temps de détacher ses bandelettes.

★

Mais l'heure approchait. Pour cette Pâque-là, les Limbes étaient en émoi

comme — paraît-il — cela ne s'était jamais produit pour les Pâques précédentes. Samson astiquait ses cuivres. Judith refrisait ses boucles. David faisait répéter certains psaumes plus difficiles.



Or, pendant ces préparatifs, les Innocents jouaient. Les enfants ont, même aux heures solennelles, ce goût du jeu et du pari. Ils jouaient — le croiriez-vous — à deviner qui serait le chef de

file. Sans être apparentés à la famille de Zébédée, ils avaient le goût de chercher qui placer le premier.

L'Archange leur avait fait la leçon. Ils savaient comment se déroulerait la cérémonie. Le Christ Rédempteur viendrait les délivrer tous : ils étaient avec la masse de l'Ancien Testament. Et ces millions de familles du passé révolu allaient, d'un coup, basculer dans les Cieux. Il était temps. Après tant de siècles d'attentes interminables, il y aurait, tout-à-coup, évacuation totale des Limbes. Personne n'y entrerait plus.

Mais, en bas, les hommes continueraient à mourir. Sans stage aux Limbes, ils passeraient directement aux Enfers ou aux Cieux.

Il allait donc se former un cortège direct : terre-ciel. Un cortège nouveau et interminable. Un cortège qui s'allongerait jusqu'à la fin du monde. Un cortège en face duquel eux, les Saints Innocents, seraient aux premières loges pour voir l'arrivée : grosse actualité.

En tête, évidemment, le Christ Rédempteur (1). Mais après, avant tous les saints, avant tous les Bienheureux, les Béatitudes et les Justes, quel serait le premier, le chef de file de l'Humanité nouvelle, le héraut du Nouveau Testament ? Qui ? C'est là-dessus que pariaient les Saints Innocents.

Par la lucarne (ayant déchiré un peu de toile), ces diables d'enfants (pardon !) avaient profité de l'échancrure pour repérer les candidats possibles : Pierre, Jacques ou Jean ?

Au soir du Jeudi Saint, le coq ayant chanté, Pierre n'avait plus de chances.

Les Saints Innocents se partageaient à voix égales entre Jacques le Majeur, le plus vénérable de tous, et Jean, le préféré semblait-il.



Mais restait l'imprévisible. Et l'imprévisible arriva.

Alors, il y eut le Vendredi. Les Innocents suivirent tout le drame, haletants.

Ils virent les rochers se fendre, le Voile du Temple se déchirer et la nuit noire tomber sur Jérusalem.

Ils virent alors, sur le grand escalier, très loin, paraître le cortège du Nouveau Testament.

En tête, éblouissant de lumière et de gloire, le Christ Jésus ressuscité.

Et tout de suite après, le premier homme, le premier des élus. Or, cet homme trébuchait. Il hésitait.

En le reconnaissant, dans les Limbes, autour de la balustrade, on murmurait : Tout de même ! Ce n'est pas possible ! Incroyable ! Nous faire cela à nous ! Ces exclamations partaient surtout de la tribune des grands prêtres.

Et le Seigneur, toutes les dix marches, se tournait vers le premier élu pour le rassurer malgré les murmures des Limbes : « En vérité, je te le dis, ce soir tu seras avec moi en Paradis. »

Car le chef de file du Nouveau Testament, le premier du cortège de tous les élus, le premier introduit, ne fut ni Pierre, ni Jacques, ni Jean le Bien Aimé. Ce fut le larron. Un voleur.



Et voilà comment les Saints Innocents ont tous perdu leur pari, à cause d'un élu qui sortait de prison.

A cause de ce larron qui nous jugera, chacun, sur notre manière de regarder la prison d'où il sort... SIDOINE.

(1) Sidoine semble n'avoir que des notions fort simplistes sur la chronologie céleste. Il semble ignorer que devant l'Éternel il est parfaitement enfantin de vouloir ainsi muter l'emploi du temps du Christ avec notre comptabilité de jours et d'heures terrestres (N.D.L.R.).

Ce numéro de « Messages » est tiré à 690.000 exemplaires.

AMNISTIE

Communiqué de S. Exc. Mgr GUERRY
Archevêque de Cambrai (Extrait)

Enfin, nous pensons à tous ceux qui, dans les prisons, épient la peine à laquelle ils ont été condamnés à l'occasion des événements d'Algérie. L'heure est venue d'oublier les discordes passées. Une large amnistie devrait être un grand acte de solidarité et de réconciliation nationales. En particulier, il faut offrir aux jeunes et aux chefs de famille la possibilité de mettre leurs énergies et leurs espoirs au service de la patrie qui a tant besoin du concours de tous ses fils.

Appel de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, mars 1964

L'amnistie doit être d'abord un acte de réconciliation nationale. Sur l'interprétation des événements historiques, d'une extrême complexité, qui ont abouti à l'indépendance de l'Algérie, les Français se sont divisés. La déunion des fils d'une même patrie est toujours un mal, surtout lorsqu'elle provoque ou entretient les rancunes et les haines. Le bien de la patrie ne demande-t-il pas que celle-ci rassemble dans l'unité, au-dessus des diversités légitimes d'opinions, tous ceux qui, de bonne foi et pour répondre à la voix de leur conscience, ont voulu le servir ? L'amnistie doit être l'occasion d'un puissant mouvement de compréhension mutuelle, de solidarité active, de réconciliation nationale.

L'amnistie doit être aussi un acte de réparation à l'égard des familles qui ont déjà tant souffert depuis des années. Elles avaient opté pour la France parce qu'elles l'aimaient. Elles ont été déçues par les événements. A un drame douloureux de conscience sont venues

s'ajouter des épreuves de tous genres, matérielles et morales. Elles ont souvent perdu les leurs, tués ou disparus, sans qu'on ait retrouvé leurs traces. Elles ont dû tout abandonner pour rejoindre la France. Lorsque, en plus, le chef de famille est encore en prison, privé de son traitement ou du gagne-pain, ces familles sont démunies de toutes ressources. L'amnistie doit être envers elles une manifestation de sympathie et susciter autour d'elles, en leur faveur, l'entraide fraternelle.

Enfin, l'amnistie doit être, pour les jeunes détenus politiques, un acte de leur réintégration dans la vie nationale. Il ne faut pas que la prison en lasso des algériens et des révoltés contre la société. Celle-ci doit pouvoir les récupérer pour des tâches pacifiques et constructives. De leur côté, ils devraient y apporter ces forces vives qu'ils déposaient hier, avec la foule de leur âge, dans d'autres activités.

Cherry Roche
GRANDE LIQUEUR
ÉTERNISE LE TEMPS DES CÉRISES
Jean Marie Farina
ROGER GALLET
62, Fg Saint-Honoré, PARIS-8^e

MONSIEUR VINCENT et les prisonniers



TRES facilement nous l'imaginons, ce bon Monsieur Vincent, au milieu de ses prisonniers. Les peintres, les poètes nous l'ont montré dans l'enfer des prisons et des bagnes, ce saint homme passait comme un ange de lumière. Nous en sommes nous-mêmes très convaincus car nous le rencontrons parfois au fil de certains rêves de délivrance qui éclatent dans l'esprit merveilleux...

Mais que valent ces images d'antan ? Nous le savons assez pour en souffrir, les anges ne prennent pas pitié chez les malheureux. Leur subtilité essence les rend impalpables et pour tout dire, fuyants, éternels. Le bruit et l'agitation contrarient leur ministère et il suffit de quelques pas pour faire échouer leurs ambassades. Dès que nos regards les prennent en chasse, ils nous quittent et filent au-delà des grillages qui auraient dû les retenir. C'est de là qu'ils nous regardent. Hélas ! le splendide album où de magnifiques images risquent de nous fasciner. Déjà des questions dures et insidieuses commencent à vriller notre conscience.

La première de ces interrogations éveille notre curiosité et assouille notre mémoire. Au

mer. Pour établir ou rétablir l'ordre dans une cité qui comptait alors 450.000 habitants, le prévôt ne disposait que de 3 compagnies (une compagnie d'ordonnances, 2 compagnies de sergents, 35 hommes à cheval, 70 hommes à pied dans chaque compagnie). La sauvegarde des

par le R. P. A. DODIN, c. m.

nulls parisiens était confié au Guet. Celui-ci se composait de 4 troupes de 24 hommes chacune. Pendant la première partie de la nuit, de 10 heures à 24 heures, deux troupes circulaient, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche. Durant la seconde partie de la nuit, deux autres troupes prenaient le relèvement.

Mal payées, (3 sols pour un fantassin, 8 sols pour un cavalier, ces troupes accomplissaient sans enthousiasme des rondes qui égarèrent les uns, suscitèrent l'indignité des autres et permettaient aux grênes insaisissables de circuler en toute liberté dans les rues sans éclairage.

Parallèle situation donnait naissance à un double phénomène.

bras, aux jambes. De l'huile bouillante et du plomb fondu furent versés dans ses plaies pour augmenter ses souffrances. Finalement, il fut écartelé par quatre chevaux. On allait même voir en place de grève la pendaison des cadavres d'accusés qui avaient succombé sous les tortures au cours de l'instruction. Les serviteurs indolents étaient essorillés, les voleurs marqués d'un grand V, les profanateurs avaient le poing tranché, l'on portait la langue des liseurs et des blasphémateurs. De tels sévices, remarquons-le, n'indignaient que médiocrement les spectateurs et en 1855, le demi-poète, Claude Pelté, écrivait dans son « Paris ridicule » au sujet de la place de Grève :

Malheureux espace de terre,
Au gibet public consacré,
Terrain où l'on a massacré
Cent fois plus d'hommes qu'à la guerre :
Certes grève après moût défilé,
Vous êtes pour mourir, un lit
Bien commode pour les infâmes.

Faut-il ajouter que sept ans plus tard, en 1862, l'auteur de ces lignes après avoir eu le

demande aux Dames de la Charité de Folleville et de Montmartre d'aller voir les détenus, d'assurer leur blanchissage et leur vestiaire.

Grâce à son titre d'aumônier général des galères, il a déjà amélioré le sort des condamnés à la chaîne. Il seconde maintenant l'effort des charitables qui, de tous côtés, s'inquiètent du sort des prisonniers. On ne compte pas moins de 4 groupements qui tous, d'une manière ou d'une autre, s'efforcent pour obtenir que des prières puissent secourir les prisonniers, que les femmes ne soient pas logées avec les hommes, que les prisonniers pour dettes ne soient pas mélangés avec les criminels de droit commun. En 1843, M. Vincent fait même envoyer un aumônier, choisi parmi les membres de la confrérie des Mardis, pour assister les détenus de la Bastille.

Action spirituelle

Malgré sa nouveauté et son extension, cette action matérielle ne représentait qu'une très modeste avance du royaume de Dieu. La lutte ou pour mieux dire l'évangélisation, devait être portée à un niveau supérieur, celui de la conscience et du cœur. En cet invisible domaine, M. Vincent nous rejoint au plein XX^e siècle et comme si nous l'avions mal écouté, il nous accuse.

Il n'a pas besoin de parler, c'est par ses actes et par son être qu'il s'exprime. « Ne vous occupez pas des prisonniers, nous dit-il, si vous ne consentez pas à être leurs sujets et leurs élèves. Ceux que nous appelons des misérables, ce sont eux qui nous doivent évangéliser et convertir. Après Dieu, c'est à eux que je dois le plus. »

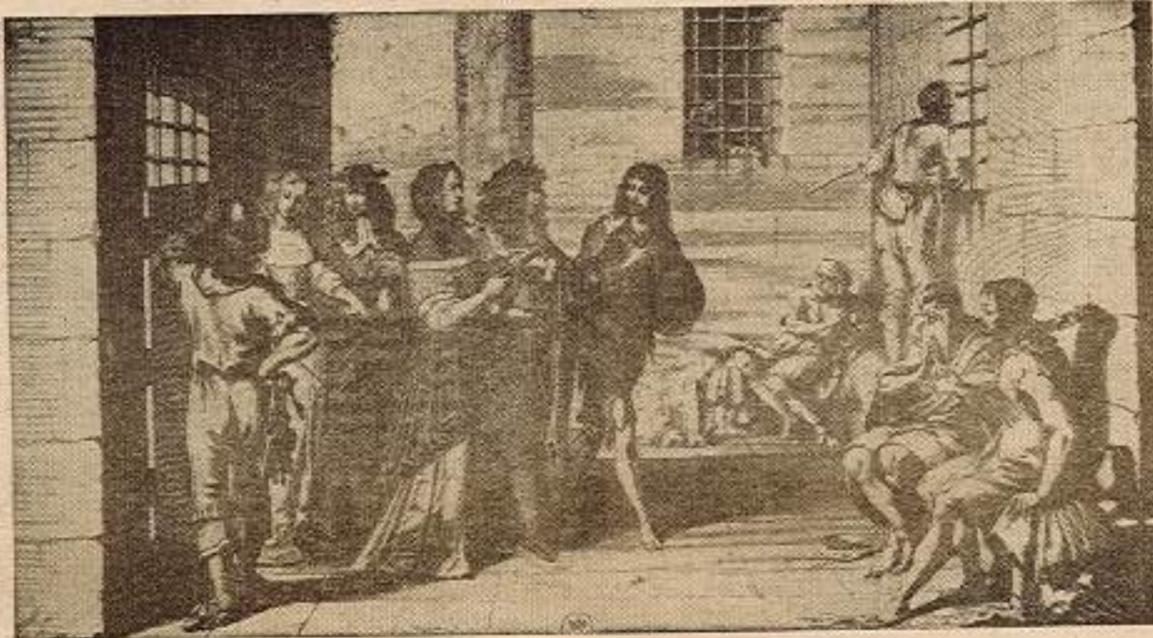
Nous ne l'aurions pas cru, nous n'aurions pas soupçonné non plus que M. Vincent n'était pas un doux. Il nous suffit cependant de prêter quelque attention à son comportement pour le voir user allégrement de ce que nous appelons la « manière forte ». A 25 ans, il n'hésite pas à faire emprisonner un créancier qui lui rend ainsi... 300 écus ! Ne criions pas au scandale. L'incident s'est déroulé à l'aube obscure de sa vie. A tout prix, M. Vincent veut alors gagner le large, il court le monde dans sa petite baraque et roquètement, il s'aperçoit que le rivaire, Sienst, il vendra, à la sauvette, son cheval de louage. Rien de bien étonnant. Il faudra encore quelques années avant que son cœur murisse et que ses yeux s'ouvrent au printemps de la grâce. Quel langage nous tient-il alors ?

Les loquax même, dit-il, avec lesquels j'ai demeuré, ne se gagnaient pas autrement, et lorsqu'il m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout quitté, et en contraindre, lorsque je les ai libérés de leur résignation, que je les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur pénitence en ce monde, que j'ai baloté leurs chaînes, comparé à leurs douleurs et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont rendu gloire à Dieu et qu'ils se sont mis en état de salut.

Tout est changé. Vincent comprend maintenant qu'il avait sans s'en douter enlaidi éperdument à la balade du Royaume. Il n'avait été qu'un rôdeur et un capif, prisonnier de lui-même. Il parlait mais il ne s'exprimait pas. Il causait, et il ne dialoguait pas. Il ne suffit pas de porter des clefs, de changer ses attitudes, de n'être qu'une souplesse. Ouvrir une porte n'est pas ouvrir un cœur. On peut parler et prêcher intérieurement et se divertir misérablement. Les paroles résonnent et comme la pluie sur les vitres, elles tombent, s'écrasent et glissent. A l'inducteur les cours se durcissent. Il faut à tout prix, parler du dedans, comme si ces âmes voulaient se parler à elles-mêmes, s'expliquer, se reconnaître, s'aimer encore un peu et espérer.

Pour parler aux prisonniers, il faut se sentir prisonnier. Mais ne le devient pas qui veut et pour l'ébahissement de la galerie. Faire sceller à sa cheville un anneau d'esclave, quelle déshonneur. Dans le monde des souffrances nues, la publicité ne paie pas. La vérité réclame moins de tapage, plus d'intelligence et surtout des trésors de tendresse. Pour notre gouverne, voici que M. Vincent n'hésite pas à détailler les trois constantes de la vie de charité. Elles constituent, disions-nous les trois signes qui permettent de reconnaître si la charité de Jésus respire encore au creux des humbles politesses.

(Suite page 18.)



Cette belle gravure d'Abraham Bosse ne doit pas nous illusionner. Certains réduits du Grand Châtelet étaient particulièrement horribles, plus terribles encore que le cachot visité ici, au temps de Monsieur Vincent, par des dames et des seigneurs de la Cour.

Juste, qu'est-ce que Monsieur Vincent a fait pour les prisonniers ? Nous voudrions le savoir.

Rien n'est plus simple. Il suffit d'aller trouver le propriétaire des prisons de la ville de Paris. C'est Monsieur Louis Séguier, baron de Brisson. Prévôt de Paris. Assisté du lieutenant civil, en robe longue, du lieutenant criminel en robe courte, le puissant magistrat régnait au temps de Louis XIII sur un ténébreux empire dont il ne connaissait pas très bien l'étendue et les effectifs.

Valle que valait, le cheptel humain s'entreposait au Grand Châtelet, au Petit Châtelet, à la Conciergerie. Mille ou quinze cents personnes pouvaient y loger. Parvenus en ces lieux de la mort lente ou accélérée, les prévenus qui payaient d'ailleurs leurs droits de séjour, tombaient au pouvoir des archers et des geôliers.

Et un beau matin, le seigneur de Brisson avait voulu, registre en main, passer la revue de ses sujets. Il se serait étonné de la variété de ses subordonnés et de ses pensionnés et pensionnaires. La justice de Louis XIII avait à connaître de presque toute la vie civile et militaire et religieuse. Elle devait surveiller l'observation des lois ecclésiastiques se rapportant à l'ordre social (vente des viandes en carême, etc.) des difficultés hygiéniques de l'agglomération et aussi de l'alimentation et bien sûr de la police des mœurs. Les larrons, les filles « folles de leur corps », les jureurs, les fraudeurs, les débiteurs insolubles constituaient le gros gibier. Mais surprise aussi de rencontrer en ces ténébreuses demeures des groupes d'inconnus : des simples laissés pour compte que les geôliers pressuraient sans crainte de sanctions, des provinciaux logés casillés par les archers lors de leur descente du coche, et aussi des prisonniers qui, depuis des années, attendaient nerveusement leur transfert dans une autre juridiction ou tout simplement leur élargissement.

Les causes d'une situation

Confronté avec M. René Descartes ou M. Blaise Pascal, le baron de Brisson aurait pu facilement définir et dénoncer les « grands vices qui travaillaient l'appareil de la justice ».

Le premier était sans doute la disproportion entre les effectifs policiers et les multiples tâches qu'ils devaient de toute urgence assu-

D'abord, la prolifération des malheureux. Paris aspirait tous les vagabonds et les individus douteux. La troupe ténébreuse de ces êtres fumambuleux oscillait entre 40 et 100.000, c'est dire qu'ils représentaient 11 à 22 % de la population parisienne. Le médecin Guy Patin affirmait sèchement que l'on ramassait chaque matin quinze à dix-huit cadavres de personnes assassinées. Tel voyageur en frémit : « Il se produit beaucoup d'attaques nocturnes dans cette ville. On dévalise les passants, on les blesse, on les tue. Dans ce cas, on a beau crier, aucun bourgeois ne sort de sa maison pour venir en aide à celui qui est attaqué. Il y a bien moins de risques à voyager dans une forêt vierge qu'à se trouver la nuit dans les rues de Paris surtout lorsque les bougies des lanternes sont éteintes ».

Dès qu'un coupable était pris sur le fait, on assistait à une véritable furie policière. Ce deuxième phénomène n'avait rien d'extraordinaire pour l'époque. Surpris, décontenancés, les préposés à l'ordre et à la moralité publiques déchaînaient leurs instincts et se ruèrent sur les malheureux. La terreur illuminait une autre terreur. Rapides, massives, les exécutions survaient quelques jours, voire quelques heures, après l'arrestation des coupables. Chaque semaine et souvent tous les jours, des badauds envahissaient la place du Trahoir ou la place de Grève pour voir torturer un condamné.

La plupart du temps la justice avait tout mis en œuvre pour contraindre les prévenus à dénoncer ses complices. En ce temps-là, les juges ne se posaient guère de questions, ils faisaient donner la petite ou la grande question aux accusés.

« N'avez-vous jamais vu donner la question ? demande le juge Daxin à Isabelle dans « les Plaideurs ».

Et comme la jeune fille se récrie :

« Hé, Monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux ? »

Notre juge répartit :

« Bon, cela fait toujours passer une heure ou deux ! (Actes III, scène IV).

Nous sommes en novembre 1688.

Quant aux peines, point n'est besoin d'être approuvé par un psychanalyste pour y déceler un assouvissement émissif et un sadisme dangereux. Jean Châtel, qui avait tenté d'assassiner Henri IV, fut, en 1594, écartelé. Bavaillac eut d'abord à subir l'amputation de la main, puis, il fut tenillé « aux mamelles », aux

poing coupé, fut à son tour brûlé en place de grève avec ses écrits ? (1^{er} septembre 1662.)

Les geôles

Le régime infligé aux détenus était en tout s'y attendre, en parfaite harmonie avec les traitements familiaux à cette justice impuissante et mal organisée. Inutile d'enfler notre imagination. Il nous suffit de suivre un bon enquêteur, un charitable de 1844 qui nous ouvre les portes du Châtelet et nous invite à entrer.

Notre guide croit que nous sommes en courant et il ne se préoccupe pas de nous rappeler ce que tout le monde sait ou peut voir.

À l'entrée et à la sortie de prison, les prévenus doivent payer des droits. Voici les tarifs :

Un comte et une comtesse paieront : 10 livres.

Un chevalier : 20 sols.

Un écuyer, une simple demoiselle noble : 12 deniers.

Un juif ou une juive : 11 sols.

Toute autre personne : 8 deniers (1).

Différents régimes sont prévus. A la Conciergerie, par exemple, d'après le rapport d'un voyageur de 1776, nous avons que sur 202 prisonniers présents, il y en a 121 logés en scelle, sur la paille ; 27 à l'infirmerie, 25 au cachot, 23 en chambre. Le prix des chambres est lui-même variable suivant la catégorie. Il faudra tantôt payer 45, tantôt 12 ou bien 8 livres.

Certains réduits du grand Châtelet sont particulièrement horribles. Tout le monde sait qu'à la Chaussée d'Ypocras, les prisonniers ont les pieds dans l'eau. Au XVI^e siècle, la « Fin d'Aïse » traitait littéralement les détenus qui y étaient jetés dans les ordures et les bêtes. Nous sommes assez loin des belles gravures d'Abraham Bosse nous montrant la visite aux prisonniers.

Dans ces conditions que pouvaient donc faire les charitables qui visitaient les prisons ? Quel géant Monsieur Vincent devait-il déployer pour éclairer ces ténèbres dans lesquelles, sous des apparences répugnantes et misérables, le Christ poursuivait son interminable agonie ?

Action de Monsieur Vincent

La première préoccupation fut de leur rendre visite. Quinze ans avant l'organisation de la Compagnie du Saint-Sacrement, M. Vincent

(1) Ordonnances du Louvre t. XIII, p. 101.

AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD...

Regard trop schématique à vol d'oiseau

Le départ pour une vie en marge de la société est, en général, pris très tôt. Beaucoup de récidivistes des maisons centrales sont jeunes. C'est pourquoi tant d'efforts sont faits pour éviter aux adolescents, déjà, de risquer d'y glisser, ou, s'ils ont commencé, pour les faire se reprendre.

Et nous devons de toutes nos forces, de tous nos moyens, encourager et aider ces efforts par notre engagement personnel selon nos possibilités — et, par nos pressions, arriver à y intéresser les pouvoirs publics à tous les échelons — du conseil municipal à l'Assemblée nationale ou au Conseil de la République.

PREMIER STADE de cette action : c'est celui où l'on cherche à créer pour les jeunes des centres d'intérêt et des points d'appui dans leur solitude. S'y appliquent surtout le Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, des municipalités, des œuvres privées (et, entre autres, beaucoup de patronages qui ont hardiment innové dans ce sens).

Clubs, terrains de jeux, activités dirigées, présence d'éducateurs dans les grands ensembles, arrivent à changer un climat.

DEUXIEME STADE : c'est celui où l'on cherche à aider, détendre, orienter, réinsérer dans la société des adolescents que des relations douteuses et des activités non connues mais déjà délictueuses, ont marqués profondément et ont rendus mûrs pour toutes les révoltes et toutes les mauvaises actions. C'est la part des équipes de rues et d'accueil déjà spécialisées, mais à base de contact fraternel et volontaire : Equipes d'Amitié, Equipes de la Trinité, Amis des Jendis-Dimanches à Paris, et ces derniers à Lyon et Lille, Espoir à Lyon, etc. Ils ont des centres d'accueil, organisent des loisirs, des camps, et font du travail psychologique individualisé.

TROISIEME STADE : celui où intervient le juge des enfants et qui comporte plusieurs étapes : observation en milieu ouvert ou en centre, selon les cas, puis effort de rééducation en li-

L'AUMONERIE DE L'EDUCATION SURVEILLÉE
— Créée en 1956.
— Siège au Secours Catholique, 106, rue du Bac, Paris (7^e).
— Titulaire : Abbé Dubon.
— Elle groupe les 450 aumôniers des 420 centres publics et privés d'éducation surveillée.
— Un bulletin : « Jalons de Route ».

berté surveillée ou en semi-liberté ou en internat, selon les cas encore, puis post-cure en liberté surveillée, sous la tutelle de délégués permanents ou de délégués permanents qui se font aider de délégués bénévoles... avec en plus des équipes éducatives professionnelles que l'on multiplie de plus en plus, mises sur pied par le ministre de la Justice et divers organismes plus ou moins privés.

C'est un beau réseau. Grâce à lui, beaucoup de jeunes se récupèrent. Pas tous, hélas ! car tous ne veulent pas... mystère de la liberté humaine ; et tous ne peuvent pas... mystère de la pauvreté humaine. Et puis, il faut le dire, les ouvriers sont encore beaucoup trop nombreux pour leur apporter toute l'aide dont ils ont besoin.

Abbé P. DUBON, Aumônier de l'Education Surveillée.

" Je n'étais peut-être pas si mauvais "

Il y a quelques années, dans la Maison Centrale d'Einsheim affectée aux « grosses peines » récidivistes.

L'un d'entre eux, jeune comme la plupart dans cette prison, parle au prêtre venu passer trois jours avec les détenus. Et, sans sanglots, des larmes coulent, qu'il ne pense même pas à essuyer, il parle.

« Je ne suis pas triste, j'ai compris tant de choses ici et j'ai trouvé Dieu. Je vais vous étonner, mais jamais je n'ai été heureux au fond de moi comme je le suis ici. Et il m'a fallu plus de 5 ans pour comprendre. C'est venu peu à peu... »

Il dit encore :
« Je suis sûr qu'au fond je n'étais pas si mauvais que ça — je suis le même, après tout, qu'autrefois — et que l'on aurait pu tirer quelque chose de bon de moi quand j'étais jeune. »

Il était peut-être nécessaire que ce garçon descendit jusqu'au fond du trou par plusieurs délits de violence et de vol, et par plusieurs condamnations, la dernière très lourde, pour qu'il rebondit très haut...



Il était peut-être nécessaire, pour que jaillisse la lumière de cette âme, qu'il possédât par le creuset.

Peut-être... mais je ne crois pas : tant d'autres ont été détruits dans le même creuset terrible... Et puis quel gâchis que cette vie, quels lourds handicaps pesant sur elle et la limitant, malgré l'élan spirituel si difficile à conserver dans les ouragans et les tornades du temps de détention, et, plus encore, du temps de la liberté retrouvée, avec ses luttes et ses déceptions...

Il ne se plaignait pas, n'accusait personne... et ils ont tellement tendance à le faire, pour se rassurer et détourner sur d'autres l'aligneur de leurs dégoûts et de leurs colères...

Il ne se plaignait pas. Mais, en fait, il y a de grandes chances que quelque chose avait manqué à son enfance, à sa jeunesse, à son adolescence... quelque chose qui ne le disculpait sans doute pas, mais qui expliquait tellement...

Une sécurité dans un chez soi paisible et chaud — des voisins attentifs, réagissant certes à ses bêtises, mais sans l'écraser de leur mépris et de leur volonté de le rejeter — quelques adultes exigeants et en même temps assez compréhensifs et patients pour qu'il ait joie à aller se confier à eux.

Et peut-être un club de jeunes où utiliser cette puissance vitale en lui. Et peut-être un curé ou un vicair qui aurait su, derrière le masque du dur, trouver l'enfant tendre et désespéré.

Ou encore, au moment où cela se gâtait sérieusement, quelques amis solides et bien dans la course, de quelque équipe de rues, ou de quelque équipe éducative professionnelle.

S'il avait 18 ans aujourd'hui il aurait trouvé un peu plus d'aide — mais pas assez encore.

Mais vous aurait-il trouvé, vous — m'aurait-il trouvé, moi ? Nous devons nous poser la question pour tous ceux et toutes celles qui, comme lui, attendent tout de nous au moment même où ils semblent nous rejeter — car ils attendent que nous les aidions à se libérer d'eux-mêmes.

Chacun ou chacun a sa place dans l'effort pour faire barrage à la solitude, à l'insécurité, au désespoir, mais aussi au laisser-aller, à la

paresse et ainsi faire barrage à l'afflux vers les prisons.

Informez-vous auprès de vos prêtres de paroisse ou auprès des responsables des clubs de jeunes pour une action de prévention lointaine.

Prenez contact avec l'aumônier du centre de rééducation le plus proche, et avec les responsables des équipes de rues, pour une ac-

tion plus directement orientée vers les jeunes déjà marqués.

Ne vous lancez pas seul. Mais, bien épaulés et contrôlés, lancez-vous hardiment.

Il y aura quand même des délinquants, mais en nombre moindre. Il y en aura — car profond est le mystère des êtres et vraie la liberté que Dieu a laissée aux humains.

Abbé P. DUBON.



Les " Equipes d'Amitiés " et le problème des " isolés "

PROBLEME tout spécialement actuel et très grave auquel pratiquement aucune solution n'est apportée : celui des « isolés ». Chaque jour, des jeunes, garçons ou filles de 15 à 18 ans, de plus en plus nombreux, viennent nous demander aide parce qu'ils ne peuvent plus vivre dans leur famille ; que toutes les formules de placement en collectivité (internat, foyer) ont échoué ; que personne ne peut leur offrir de solution ; parce qu'ils sont seuls. Ce sont des errants. Ils n'ont rien à faire, on ne leur propose rien, rien ne semble les intéresser.

Dans cet état d'après-lui, ce jeune « isolé » pose encore la question à un adulte : « Que faire ? Puis-je encore m'en sortir ? Ai-je la possibilité d'être un jour comme les autres ? » Il arrive devant nous comme devant un guérisseur, parce qu'un camarade lui a parlé de nous en brochant un tableau idyllique.

Il faut répondre souvent immédiatement par un accueil simple mais très fraternel : lui trouver un hébergement dans une famille qui ne posera pas de question mais qui le considérera comme un ami. Le coup de main ayant été donné, il arrive que cette rencontre s'arrête là, mais fréquemment ce sera le commencement d'une prise en charge partielle, sinon complète.

Courant 1963, une trentaine de jeunes « isolés » ont été suivis. Pour la plupart se sont posés les problèmes de logement et travail. Après un laps de temps plus ou moins long (2 semaines à 6 mois) d'accueil familial, au cours duquel il a fallu régler de nombreux problèmes (famille, tribunal), si le travail semble apporter un début de stabilité, nous essayons une formule de plus grande liberté. Nous cherchons soit une chambre dans un appartement, soit une chambre de 6^e dépendante d'une famille amie, ou nous l'aiderons à louer une chambre.

Les résultats sont toujours difficilement chiffrables : cette année, 4 de ces 30 jeunes se sont mariés, les 2/3 travaillent régulièrement, les autres changent fréquemment de travail, deux sont à nouveau en prison. Mais, tous savent que, quoi qu'il arrive, ils peuvent venir nous voir et la plupart sont devenus nos amis.

Un de nos anciens, père de famille, pour avoir aidé un de ces jeunes, s'est trouvé expulsé de son logement de fonction avec ses enfants sous prétexte qu'il avait reçu chez lui des « voyous ». Il avait risqué.

Et nous, adultes et familles bien installés,

risquons-nous pour aider tant de jeunes qui attendent de nous un geste d'accueil ? Nous constatons tous les jours qu'ils ne sont pas plus que d'autres jeunes.

Ils ont besoin de nous. Si nous voulons répondre à leur appel, il faut être plusieurs pour ou aider un seul. Le travail en équipe tel que nous le pratiquons permet de choisir pour chaque famille le jeune qui paraît devoir le mieux s'y adapter et de rester ensuite en contact avec ceux qui l'ont pris en charge.

Cette expérience que nous pouvons faire, constitue une occasion exceptionnelle d'enrichissement.

Nous ne sommes pas suffisamment nombreux et nous recherchons :

- DES ADULTES qui acceptent d'accueillir un jeune, pour lui-même, sans aucune préoccupation de propagande religieuse ou politique, en lui assurant le coucher et, si possible, le repas quelques jours ou quelques semaines.
- DES CHAMBRES DE 6^e indépendantes dans n'importe quel état.
- DES FAMILLES EN PROVINCE pour des jeunes qui doivent aller travailler en province ou ont besoin de se reposer.
- DES FAMILLES OU DES GROUPES DE JEUNES qui accueillent nos isolés pour leurs loisirs : sorties au cinéma, week-end, vacances, etc.

Ecrire : « Les Equipes d'Amitié », 83, avenue Danfort-Rochereau, Paris (14^e).

INSTITUT FRANÇAIS
d'Enseignement par Correspondance
110, Rue de Richelieu, PARIS 2^e

Toutes études, tranches, concours de la 5^e à l'Université

DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE (1)

NOM et Prénoms : _____ M. _____ F. _____
(en caractères) _____ Age : _____

Adresse : _____ Département : _____

Études envisagées : _____ S.O. _____
(à renseigner)

(1) À retourner au 110, Rue de Richelieu, Paris 2^e.

RELEVER LES HOMMES OU LES LAISSER POURRIR ?

« Je demeure inébranlablement convaincu que nous gaspillons toutes les immenses chances qui nous sont offertes de remettre dans la voie de l'honnêteté d'innombrables délinquants, et par là de lutter efficacement contre le crime. »

Pierre CANNAT,

Ancien Contrôleur général des Services pénitentiaires.

DERRIÈRE les murs de la prison, derrière les murailles des centrales et les barbelés des camps, le prisonnier est voué à l'oubli. Mettez-le dans une cellule, enfermez-le et jetez-en la clé, telle était, il n'y a pas si longtemps encore, la théorie du pénaliste. Cela n'exige guère d'imagination. Simple numéro d'écran, il doit se confondre dans le misérable troupeau des prisons dont le silence semble la seule loi.

société qu'étaient nos pénitenciers. L'opinion française est demeurée aussi ignorante qu'insouciante des réalités du cachot et du bagnon, malgré les campagnes courageuses des Albert Londres, des Alexis Danan, des Joseph Folliet. Mais il restera à la IV^e République l'honneur d'avoir tourné le dos à cette politique pénitentiaire et d'avoir entrepris hardiment un plan de rénovation dès le lendemain de la guerre, à une

Dès le printemps 1945, une commission spécialisée se réunit discrètement place Vendôme, en vue d'arrêter les grandes lignes de la réforme. Elle émet quatorze vœux qui restent la Charte de la réforme pénitentiaire. Le premier proclame : « La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement du condamné. » Le troisième affirme : « Le traitement infligé au prisonnier, hors de toute promiscuité corruptrice doit être humain, exempt de vexations et tendre principalement à son instruction générale et professionnelle et à son amélioration. »

Le but étant défini, les méthodes sont esquissées, les mesures d'application adoptées. On sent une influence assez profonde de certaines conceptions

par GEORGES VERPRAET

d'apprentissage d'Ecrouves, près de Nancy : ils y reçoivent une formation scolaire, professionnelle (C.A.P.) et sportive, dans les ateliers et sur les terrains de sports. On passe même le baccalauréat en prison : 53 candidats en 1962.

Certaines catégories de condamnés plus âgés sont aiguillés sur la colonie agricole de Casabianda (Corse), établissement ouvert, qui n'applique pas le régime progressif (voir reportage page 14). Les femmes vont à Rennes, unique pénitencier féminin (300 prisonnières environ).

Les relégués, multirécidivistes, transportés autrefois en Guyane, sont classés par les Centres d'observation de Besançon, Rouen et Saint-Etienne, en trois catégories : les rééducables, les associés, les anti-sociaux, avant d'être envoyés dans les centres de Bordeaux, Clermont-Ferrand ou Saint-Sulpice-du-Tarn, d'où les meilleurs éléments peuvent désormais sortir en libération conditionnelle.

On pratique, d'autre part, des placements en semi-liberté ou en « chantiers extérieurs » à la prison, pour assurer des travaux d'intérêt public ; tel est le cas des objecteurs de conscience sur le chantier de Pressignac.

Il existe aussi toute une gamme d'établissements sanitaires : Liancourt (sanatorium pénitentiaire), Hagenau (détenu psychopathe), Saint-Martin-de-Ré (tuberculeux osseux), Pau (asthmatiques), Châteaun-Thierry (hôpital psychiatrique pour anormaux mentaux), hôpitaux de Fresnes et des Baumettes (cf. carte des prisons, pages 10 et 11).

Soulignons enfin l'institution en 1960 de la probation, sursis avec mise à l'épreuve appliqué à 8.440 condamnés, surtout des jeunes adultes, au cours de l'année 1962. Mais on n'a pu recruter encore qu'une cinquantaine d'agents de probation, secondés heureusement par près de 2.000 délégués bénévoles. Or, au rythme actuel des mises à l'épreuve, on s'attend au placement de 15.000 condamnés en milieu ouvert, c'est-à-dire presque autant que l'effectif dans les centrales.

Ajoutons que l'École nationale pénitentiaire ouverte en 1945 à Fresnes, à l'intention du personnel, est transférée depuis 1964 à Albé (Bas-Rhin).

Les temps ont changé depuis Villon. Sans doute la discipline des geôles n'est pas — et ne saurait être — celle de la nursery. Mais exigeante et sévère, elle doit rester humaine. Des prisons de rêve ? Pas du tout. Demandez à ces hommes s'ils aient à choisir entre ce « confort » et leur levée d'écran... Le Code ne condamne d'ailleurs qu'à une peine privative de liberté, sans jamais avoir prévu d'autres privations et brimades.

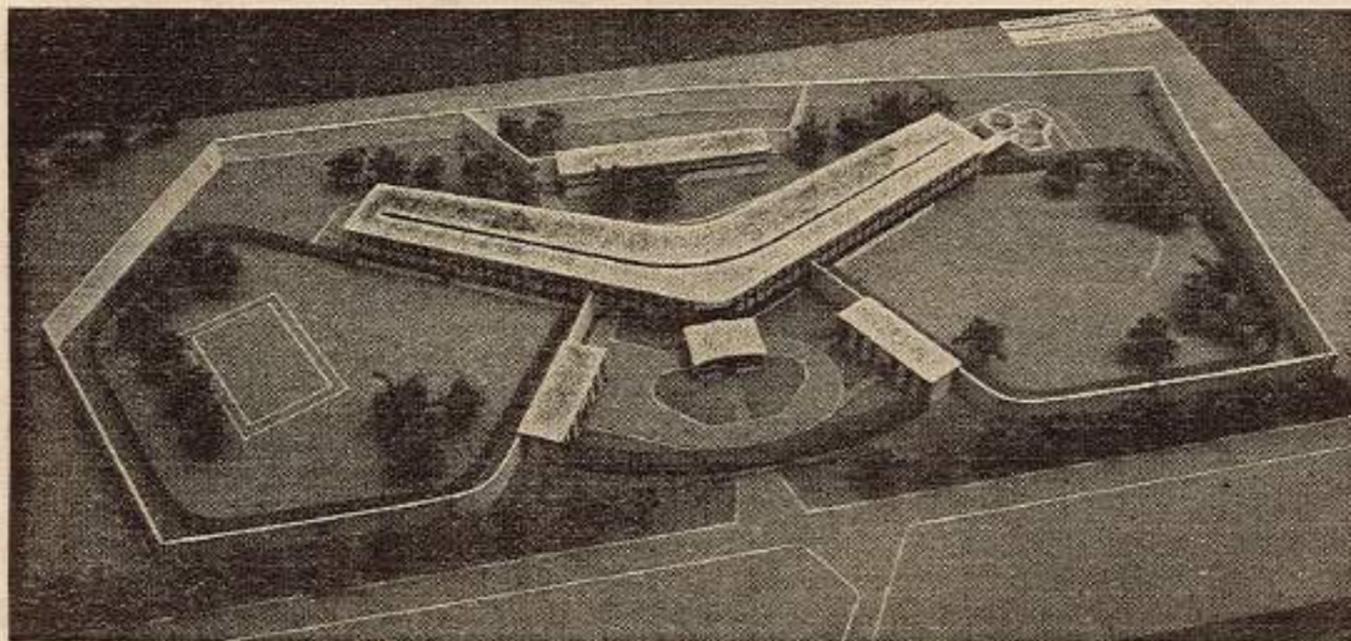
Un complexe gigantesque : Fleury-Mérogis

L'extension de la réforme est d'ailleurs souvent à demi paralysée par l'état vétuste, archaïque, délabré de la plupart de nos prisons. En dehors des Baumettes (1935) et de Fresnes (1898), aucun local pénitentiaire n'a été construit en France depuis près d'un siècle. Beaucoup d'ailleurs avaient été conçus à l'origine à d'autres fins. Tel est le cas des anciennes abbayes ou couvents, curieusement convertis en maisons centrales après 1800 : Clairvaux, Melun, Eysses, Riom, Fontevault, Loos, Poissy.

Il faut savoir gré au directeur actuel de l'Administration pénitentiaire, M. Robert Schmelck, de s'être attelé avec ténacité à la mise en œuvre d'un vaste plan de rénovation et d'équipement étalé sur dix ans, dans le cadre de la « désurbanisation » des prisons. Ce plan embrasse une cinquantaine d'établissements (dix mille places) à construire souvent avec le seul concours de la main-d'œuvre pénitentiaire.

L'inauguration de la maison d'arrêt de Valenciennes, ouverte en avril 1964, en marque la première étape ; dans cette prison, la plus moderne de France, les barreaux sont dissimulés dans un habillage de matière plastique.

En cours de construction, la maison centrale de Muret (648 condamnés à de longues peines), près de Toulouse, remplacera celle de Fontevault, rendue aux



La nouvelle maison d'arrêt de Valenciennes (Nord) la prison la plus moderne de France, inaugurée en avril 1964 par MM. Jean Feyer, Garde des Sceaux, et Robert Schmelck, Directeur de l'Administration pénitentiaire.

Nul n'est plus qualifié pour faire le procès de l'état lamentable à l'intérieur de nos geôles, il y a moins de vingt ans, que le Directeur de l'Administration pénitentiaire lui-même. Relevons quelques extraits pertinents du rapport accablant que présenta M. Paul Amor devant le Garde des Sceaux, à la séance du 30 janvier 1946, du Conseil supérieur de l'Administration pénitentiaire :

« ... La situation de nos prisons est déplorable, affirme-t-il. Dans ce domaine, notre pays est loin d'occuper une place seulement honorable parmi les nations. Qu'il s'agisse des Maisons centrales ou de Maisons d'arrêt et de correction, que celles-ci soient conçues pour l'emprisonnement cellulaire ou en commun, c'est partout, à quelques rares exceptions, le même encombrement dans de vieux bâtiments aménagés tant bien que mal pour leur destination pénale.

« Sur 232 prisons départementales, 52 seulement sont cellulaires et la plupart de ces dernières ont été construites il y a cinquante ans ou davantage... Des prévenus, accusés ou condamnés à de courtes peines, toujours inférieures à un an, vivent là le plus souvent dans l'oisiveté et, en tout cas, dans une regrettable promiscuité. Inutile d'insister sur les inconvénients sanitaires et moraux de cette vie en commun... »

« C'est une exception quand les installations intérieures et sanitaires sont, sinon modernes, du moins en bon état. Il n'est pas rare qu'elles se réduisent à deux ou trois robinets d'eau dans la cour de la prison où les détenus viennent se laver à tour de rôle... quand la saison le permet. Bien souvent, il n'y a pas d'installation de douches, ni d'aménagement de tout à l'égoût et l'antique usage des tinettes est encore la règle normale. Quant aux maisons centrales, la situation n'est pas meilleure. Les ateliers sont aussi désuets que les locaux de détention.

Et de conclure sans fard : « Comment un pays évolue comme le nôtre, un pays dont la législation a servi souvent de modèle à l'étranger, a-t-il pu s'accommoder d'un régime pénitentiaire aussi déplorable ? »

Tout un régime de vie, qui devrait être orienté vers le relèvement de l'homme, tourne en fait à son avilissement, à son abâtissement. Ce sera la honte de la III^e République d'avoir laissé à l'abandon ces sortes de pourrissoirs de la

époque particulièrement difficile, en dépit d'un encombrement extraordinaire des prisons — 66.000 détenus en 1945 au lieu de 28.404 en 1963 — et malgré l'insuffisance de budgets dérisoires puisque les crédits sont alors légitimement alloués en priorité à la reconstruction du pays en ruine.

Quand les honnêtes gens vont en prison...

Un grand espoir se lève pour le monde des prisons, à partir de 1945. On assiste à un vaste courant de réforme qui secoue notre vieil appareil répressif.

La chance de cette époque exceptionnelle que furent les lendemains de la Libération, c'est d'avoir à la tête de l'Administration pénitentiaire d'anciens résistants auxquels le séjour en prison a inspiré le désir de mettre un terme à un régime qu'ils estiment, par expérience, inhumain. Nombre d'hommes et de femmes qui ont enduré l'emprisonnement et la captivité pour des motifs divers et souvent honorables sinon glorieux, ont éprouvé un profond scandale des conditions qu'ils ont rencontrées eux-mêmes. Dès leur libération, ceux qui n'ont pas oublié se sont promis de « faire quelque chose », du moins de créer un climat favorable à la réforme.

Saluons ici la mémoire du Père Marly, aumônier de la prison Saint-Paul, à Lyon pendant l'occupation, et qui, avant d'être déporté en 1943, convoqua, à Lyon, en pleine guerre, le premier congrès national des aumôniers pénitentiaires. A chacun des participants, il demanda un rapport sur la prison dont il était le titulaire. Et il chargea Emmanuel Mounier, lui-même jété dans une cellule de Saint-Paul, d'en rédiger la synthèse. C'est un document extraordinaire qu'on relit avec émotion aujourd'hui encore (cf. *Esprit*, numéro de novembre 1945).

M. Paul Amor eut la « chance » de faire, lui aussi, l'expérience de la détention pendant l'occupation. C'est à lui que revient le mérite de donner immédiatement après la guerre la vigoureuse impulsion à ce qu'on appelle d'une formule quelque peu usée et équivoque : « la Réforme pénitentiaire ». On se montra, du reste, injuste à l'égard de ce précurseur : il fut écarté, en 1947, de ses fonctions de Directeur de l'Administration pénitentiaire, sous prétexte d'une évasion au camp des Noëes.

étrangères. Des emprunts nombreux sont faits aux systèmes portugais et américains.

La carte de la réforme

On voit entrer en prison, au côté des surveillants, pour le recrutement desquels il suffisait alors de mesurer 1 m 65 (pour les surveillantes : 1 m 55), des personnages nouveaux : l'Éducateur (1), l'Assistante sociale — et il faut rendre hommage à cet égard au rôle de pionnier que joua Céline Lhotte, alors assistante-chef du Service des Camps et Prisons à l'Entraide française. Plus récemment, les grilles sont franchies tour à tour par le juge à l'application des peines, le psychologue et même le psychiatre, ou le psychotechnicien.

On se trouve aujourd'hui en présence d'un mouvement en plein essor, riche de réalisations positives et de virtualités généreuses, malgré d'inévitables tâtonnements et les aléas qu'entraîne la demi-douzaine de directeurs qui se succèdent depuis une quinzaine d'années à la tête de la « Pénitentiaire ».

Les condamnés passent d'abord par cette plaque tournante qu'est le Centre national d'orientation de Fresnes (C.N.O.), dont les spécialistes dénudent le cœur et le cerveau des postulants — le R.P. Joseph Vernet en expose le mécanisme dans ces pages — avant d'être sélectionnés et transférés dans l'une des 25 maisons centrales appropriées.

Certaines centrales sont réservées aux forçats primaires, d'autres aux récidivistes (Ensisheim, Toul). Plusieurs prisons traditionnelles ont été transformées en centres de rééducation et de réforme, comme à Mulhouse, Melun ou Caen. Là, les détenus franchissent successivement les quatre stades d'une rééducation progressive : observation cellulaire pendant plusieurs mois, avant d'être répartis en trois groupes (les amendables, les douteux, les inamendables) ; phase d'éducation ; phase de confiance ; phase de semi-liberté, répétition générale avant les premiers pas d'homme libre.

Les jeunes adultes sont dirigés de préférence sur la prison-école d'Oermingen en Alsace (dont dépend le home de semi-liberté de Maxeville) ou le centre

(1) Sur les conditions d'accès aux carrières pénitentiaires, cf. revue « Avenir », (S.U.E.), numéro octobre 1962.

Le Centre National d'Orientation de Fresnes

par le R. P. Joseph VERNET, s. j.

Vice-président de la Société des Prisons
et de Législation criminelle
Délégué de la Franco
à la Société Internationale de Criminologie

« Les détenus ne séjourneront pas plus de six semaines et vous ne pourrez guère suivre leurs progrès spirituels. »

Ainsi me prévenait le promoteur de la Réforme pénitentiaire française. Il me proposait l'aumônerie d'une prison originale dont la fondation devait être au point de départ des tentatives de classement et de rééducation en faveur des détenus adultes.

J'acceptai. C'était en août 1950. Depuis, j'ai vu défiler près de 15.000 condamnés à des peines criminelles, 15.000 condamnés ! Que de drames de sang et de conscience, de situations misérables et toujours tragiques... Pour la première fois depuis leur arrestation, des détenus pourraient faire une halte solitaire, seuls face à eux-mêmes, réfléchir sur leur passé, se préparer à l'avenir ; en somme, dans l'isolement et le silence, faire une sorte de « retraite », à condition que ce silence ne fut pas vide, ni cette solitude désespérante. J'acceptai donc de devenir leur aumônier éphémère durant leur bref mais décisif passage au C.N.O. de Fresnes.

Le nom

D'abord, je demandai qu'on changeât l'appellation prévue « Centre de Triège », qui évoquait trop du bétail à sélectionner ou des wagons de marchandises à mettre sur des voies sans issue.

Désormais, le nom sous lequel on désigne l'un des trois bâtiments de Fresnes, le premier pavillon à droite de l'allée centrale, indique avec précision son but et sa fonction : « Centre National d'Orientation », soit par abréviation le C.N.O.

Il s'agit bien d'un Centre où sont dirigés tous les condamnés de longue peine et d'où ils repartiront pour l'accomplir. Sorte de pivot de la plaque tournante des affectations futures.

Centre National, le seul existant en France (et même dans le monde) où l'on vient de toutes les prisons sur notification expresse du ministre de la Justice, afin que ne soient retenus indûment comme « indispensables » souvent les meilleurs détenus qu'on maintiendrait à leur poste au détriment de leur possible reclassement.

Centre National d'Orientation qui répartit les condamnés au mieux de leurs dispositions, de leurs aptitudes et leurs possibilités d'avenir. Répartition qui ne tiendrait plus seulement compte de la peine prononcée, mais des éléments complexes dont la synthèse représente en définitive la personnalité de chaque individu : son état physique et mental, ses dispositions psychiques et caractérielles, ses capacités professionnelles et sociales. C'est ce qu'on a appelé « l'individualisation de la peine », constituant dans ce but un « dossier de personnalité » qui accompagnera le détenu tout au long de ses étapes pénales. Tout cela, puisque ce Centre est unique pour la France, établi par les mêmes spécialistes, d'après les mêmes critères, résumé en un même rapport, décidé par une même commission, toujours présidée par un magistrat pour lui donner autorité.

Le but

« Jusqu'à la création du C.N.O., écrivait le directeur général, les détenus condamnés à de longues peines étaient dirigés sur tel ou tel établissement au hasard des places disponibles, sans qu'il puisse être tenu compte d'éléments individuels que l'Administration ignorait : la nature et la durée de la condamnation constituaient leur seule étiquette. »

Dès l'ouverture du Centre, nous avons pu constater les effets déplorables de cette

absence de discernement. Certains condamnés « primaires », dont le délit ou le crime n'avait été qu'occasionnel, loin d'avoir un mauvais fond, souffraient terriblement d'être contraints à vivre au milieu de récidivistes profondément tarés et pervers. D'autres, sans caractère ni personnalité, s'y adaptaient trop bien, s'y corrompaient vite et se perdaient pour la vie.

Le fonctionnement

Il y avait aussi les malades. Autrefois, les détenus suspects de maladie mentale étaient envoyés directement à la prison-asile de Château-Thierry. Mais certains étaient des simulateurs ; d'autres, des débiles sévères dont on ne pouvait guère espérer une amélioration ; enfin, il y avait surtout les éléments indésirables, insupportables, dont toute prison cherche à se débarrasser.

Aujourd'hui, tout est mieux contrôlé : examens, électro-encéphalogrammes pour dépister l'épilepsie, déceler les tumeurs et les traumatismes crâniens.

Les vieillards asthmatiques et emphysemateux sont dirigés sur l'infirmerie spéciale de Pau ; les tuberculeux pulmonaires, sur le sanatorium pénitentiaire de Liancourt ; les ganglionnaires, sur l'île de Saint-Martin de Ré ; les aveugles, sur Evreux ; les handicapés physiques, sur le centre de réadaptation d'Evry ; les malades chroniques, sur Poissy, et les vieillards, sur l'asile de Liancourt.

Mieux encore, puisque, en 1950, l'Administration avait modernisé ses méthodes en spécialisant les maisons de détention, en créant des centres d'apprentissage et en installant des ateliers industriels, il était normal de faire profiter tous les condamnés de la nouvelle organisation. Un choix

judicieux s'effectue au C.N.O. à la suite d'examen psychologiques et psychiatriques, de tests psychotechniques, d'entrevues diverses, qui doivent permettre de mieux connaître le sujet, d'individualiser sa peine, de le placer dans le milieu le mieux adapté à son état avec un travail en rapport avec ses aptitudes et choix en vue de sa situation d'avenir. Apprentissage, application en atelier pénitentiaire ou en chantier extérieur, culture en exploitation agricole ouverte, autant d'étapes favorables qui permettent au détenu de sortir non seulement avec un pécule, mais encore avec un véritable métier qui facilitera son reclassement par le service social.

Ainsi, la détention, dans la mesure où elle sera parvenue à être non plus strictement punitive, mais éducative, peut devenir salutaire. La privation de liberté aura pu préparer l'apprentissage et le bon usage de la liberté.

Durant les six semaines de leur réclusion-retraite, l'aumônier du C.N.O. s'efforce de faire comprendre aux passagers, et de leur faire désirer la libération véritable : celle qui libère du passé et de ses passions, de toute forfanterie comme des vaines justifications, celle qui libère de toute chimère et illusion sur l'avenir, pour devenir un homme loyal devant sa conscience et devant Dieu, un homme libéré du mal avant que s'entrouve le lourd portail qui débouche sur les allées de la liberté.

